

Tarification Professionnels au 27 septembre 2018



Conditions générales applicables aux principales opérations des entrepreneurs individuels

Cette brochure présente la tarification des opérations courantes au titre de votre activité professionnelle en euros HT, en vigueur à compter du 27 septembre 2018 et en l'absence de dispositions particulières.

Ces conditions générales annulent et remplacent les précédentes, et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les modifications n'entrant pas dans le champ d'application de la convention de compte courant seront portées à la connaissance de nos clients au moyen de nouvelles brochures mises à disposition en agence ou par tout autre moyen.

Conformément aux règles applicables aux établissements bancaires, la majorité des commissions est exonérée de TVA, sauf celles signalées par le symbole TVA.

Lorsque la TVA est due, il convient d'ajouter au montant HT des commissions, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Nos autres tarifs sont disponibles dans la brochure à destination de nos clients particuliers.

Sommaire

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	5	Irrégularités et incidents	11	Produits n'étant plus commercialisés	17
Ouverture, modification, clôture		Commissions d'intervention		Conventions	
Relevés de compte		Opérations particulières		Autres prestations	
Tenue et suivi de compte		Incidents de paiement			
Services en agence					
Banque à distance	6	Découverts, crédits, conditions d'arrêtés et cautions	12	Dates de valeur	18
Consultation et gestion de vos comptes		Découverts autorisés		Opérations domestiques	
Solution Internet		Crédits professionnels		Opérations de change	
		Conditions d'arrêtés		Opérations internationales	
		Cautions délivrées			
Vos encaissements	7	Epargne et placements financiers	13	Résolution d'un litige	19
Solutions monétiques		Ordres de Bourse			
Réception d'un virement		Droits de garde			
Prélèvements		Autres frais	14		
Remise de chèques		Gestion Déléguée			
Effets (LCR / BOR)		Epargne retraite et salariale			
		Relevés Elysées Patrimoine			
Vos moyens et opérations de paiement	8	Assurances	15		
Cartes		Protection des personnes			
Virements		Retraite			
Prélèvements	9				
Chèques		Autres opérations internationales	16		
Effets (LCR / BOR)		Change			
Offres groupées de services	10	Chèques et Effets			
Conventions HSBC Fusion		Ouverture de compte			



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, modification, clôture

Ouverture de compte - clôture de compte	GRATUIT
HSBC Easy, service de changement de domiciliation bancaire	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence HSBC France.....	GRATUIT
Droit au compte - services bancaires de base (article L312-1 du Code monétaire et financier).....	GRATUIT

Relevés de compte

Mensuel ou e-relevé ⁽¹⁾	GRATUIT
Bimensuel	10 € par mois
Journalier	40 € par mois

Tenue et suivi de compte

Ports et frais de tenue de compte actif	16 € par mois
Commission d'actualisation administrative TVA (applicable en cas d'engagement avec HSBC France)	90 € par an
Frais de tenue de compte inactif ⁽²⁾	30 € par an

Services en agence

Frais d'envoi des moyens de paiement (hors frais postaux)	GRATUIT
Retrait d'espèces à votre agence sans émission de chèque.....	GRATUIT
Versement d'espèces à votre agence	GRATUIT
Frais de recherche de document ⁽³⁾ TVA	par document de 8,37 € à 20,91 €
Lettre d'honorabilité TVA	50 €

Frais de location de coffre-fort - Cotisation annuelle **TVA**

Jusqu'à 20 dm ³	120 €
À compter du 01/02/2019	125,83 €
De 21 à 100 dm ³	200 €
À compter du 01/02/2019	210 €
De 101 à 300 dm ³	370 €
À compter du 01/02/2019	388,50 €
Plus de 301 dm ³	700 €
À compter du 01/02/2019	735 €
Hors norme ⁽⁴⁾	2 600 €
À compter du 01/02/2019	2 730 €

Dépôt de garantie

Jusqu'à 100 dm ³ inclus	300 €
Plus de 100 dm ³	500 €

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (2) Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier. (3) Pour les recherches importantes, devis possible sur demande. (4) Coffre au format spécifique (grande hauteur ou grande profondeur).

Banque à distance

Consultation et gestion de vos comptes

Frais d'utilisation des services de banque à distance par Internet, mobile et téléphone

Espace sécurisé Ma banque en ligne sur hsbc.fr⁽¹⁾ **GRATUIT**

Applications mobiles pour iPhone et Android⁽¹⁾ :

- Ma banque mobile..... **GRATUIT**
- Personal Economy **GRATUIT**

Ma banque par téléphone⁽²⁾ **0 811 70 70 70** Service 0,09 € / appel + prix appel



Nos conseillers à distance sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 17h30⁽³⁾.

HSBC Alertes TVA



HSBC Alertes est un service offrant des alertes d'informations bancaires / boursières par SMS ou e-mail.

Abonnement de 6 alertes 1,76 € par mois

Abonnement de 25 alertes 4,27 € par mois

Dépassement du forfait, dès la 1^{re} alerte hors forfait..... 0,34 € par SMS

0,17 € par e-mail

Solution Internet

Elys PC TVA



Un accès direct sécurisé pour consulter et gérer en ligne vos comptes détenus chez HSBC France.

Package de base* 15,00 € par mois⁽⁴⁾

* Service comprenant : consultation des relevés de comptes, relevés cartes Business⁽⁵⁾, virements non SEPA, gestion des RIB, titres et placements, confirmation de fichiers télé-transmis, application mobile.

Package intégral** 26,50 € par mois⁽⁴⁾

** Service comprenant : les services du package de base + virements internationaux, saisie de LCR, portefeuille commercial, transfert de fichier⁽⁶⁾, info mail⁽⁷⁾, application mobile.

Gérer vos comptes HSBC avec Ma banque mobile



Piloter votre budget avec Personal Economy



(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (2) Composez le +33 811 70 70 70 depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs). (3) Pour les jours fériés, les horaires d'ouverture sont de 9h30 à 17h30. Sauf exception, les jours fériés qui tombent en semaine (lundi à samedi) sont travaillés, mis à part le 1^{er} mai et le 25 décembre. (4) Des conditions tarifaires spécifiques sont appliquées pour les opérations de paiement. (5) Pour les entreprises concernées. (6) Commission à la ligne : 0,07 €, prélevée mensuellement. (7) Commission par e-mail : 0,90 €, prélevée mensuellement.

Vos encaissements

Solutions monétiques

Contrat commerçant / Contrat professionnel de santé

Équipement TPE **TVA** nous consulter

Solution santé **TVA** nous consulter

Commission par transaction nous consulter

Solution e-commerce

Frais d'installation **TVA** min. 285 €

Abonnement mensuel **TVA** min. 23,90 €

Commission par transaction nous consulter

Réception d'un virement

Virement SEPA reçu **GRATUIT**

Virement non SEPA⁽¹⁾ reçu 25 €

Commission de change **GRATUIT**

Prélèvements

Avis de prélèvement remis à l'encaissement retourné impayé 15 €

Prélèvements remis sur Internet⁽²⁾ nous consulter

Prélèvements remis en agence :

- facturation par remise 12,50 €

- avis de prélèvement 5,50 €

Encaissement des prélèvements SEPA nous consulter

HSBC Solution SEPA **TVA** (plateforme de gestion des mandats et des ordres de prélèvements SEPA) nous consulter

Remise de chèques

Chèque remis à l'encaissement retourné impayé pour motif autre que sans provision 16 €

Effets (Lettre de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé)

Effet remis à l'encaissement retourné impayé 20 €

Opérations d'acceptation, réclamation, prorogation, changement de domiciliation, avis de sort 20 €

Remise d'effets par Internet⁽²⁾ nous consulter

Remise d'effets sur support papier 6 € par effet

(1) Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change.

(2) Facturation des opérations effectuées sur Elys PC : voir page 6.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation annuelle

Carte Visa Gold Business	140 €
Carte Visa Business :	
• débit différé	56 €
• débit immédiat	50 €

Opérations diverses

Réfection de carte	15 €
Rédition du code confidentiel	9 €
Opposition sur carte bancaire.....	GRATUIT

Opérations en zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets :	
• du Groupe HSBC ⁽¹⁾	GRATUIT
• d'une banque autre que HSBC	GRATUIT
• aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard	5 €
Paiements par carte	GRATUIT

Opérations hors zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets :	
• du Groupe HSBC ⁽¹⁾	GRATUIT
• d'une banque autre que HSBC	3,05 € par retrait + 2,90 % ⁽²⁾
• aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard	5 € par retrait + 2,90 % ⁽²⁾
Paiements par carte	2,90 % ⁽²⁾

Virements SEPA



Le compte est débité/crédité du montant d'un virement SEPA permanent ou occasionnel, libellé en euros vers/depuis un compte situé en France ou dans n'importe quel autre pays de l'espace SEPA (les Etats membres de l'Union européenne ainsi que Jersey, Guernesey, l'île de Man, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco). Seule option de frais possible : « share »⁽³⁾.

Emission d'un virement SEPA⁽⁴⁾

Frais par virement occasionnel émis

Initié sur Internet	GRATUIT ⁽⁵⁾
Initié sur mobile.....	GRATUIT ⁽⁵⁾
Initié en agence	4 €

Frais par virement permanent émis

Initié sur Internet	GRATUIT ⁽⁵⁾
Initié sur mobile.....	GRATUIT ⁽⁵⁾
Initié en agence	1,10 €

Autres frais

Commission additionnelle sur ordres transmis manuscrits et/ou non formalisés sur support de la banque	10 € par ordre
---	----------------

(1) Des commissions sont néanmoins susceptibles d'être perçues localement dans certains pays. (2) Du montant brut de la transaction. (3) «Share» : frais partagés. (4) Pour des questions de sécurité, vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué à HSBC France pour finaliser l'opération dans ce cas le virement est facturé au prix du virement initié en agence (5) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur.

Virements non SEPA (internationaux)



Le compte est débité/crédité du montant d'un virement permanent ou occasionnel, libellé en toute devise (hors euro) vers/depuis un pays de l'Espace Economique Européen⁽¹⁾ (option de frais « share »⁽²⁾ obligatoire), soit en toutes devises vers tout autre pays (option de frais « ben »⁽²⁾, « our »⁽²⁾, ou « share »⁽²⁾ possible).

Emission d'un virement⁽³⁾ non SEPA

Frais par virement émis⁽⁴⁾

Initié sur Internet et mobile⁽⁵⁾ 12,50 €
Initié en agence 0,10 % de la transaction
min. 25 €

Autres frais

Commission additionnelle sur ordres transmis manuscrits
et/ou non formalisés sur support de la banque 10 € par ordre
Commission de change **GRATUIT**
Frais de correspondant(s)⁽⁶⁾ 20 €
Frais par virement occasionnel émis incomplet⁽⁷⁾
(informations nécessaires absentes ou erronées) min. 15 €



La mise en place d'un virement permanent SEPA ou non SEPA est gratuite.

Prélèvements

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **GRATUIT**
Frais par paiement de prélèvement SEPA **GRATUIT**
Opposition sur prélèvement SEPA 13 €

Chèques

Commande et délivrance de chéquier **GRATUIT**
Frais d'émission d'un chèque de banque 11 €
Frais d'opposition sur chèque(s) par le tireur 13 €
Lettre chèque nous consulter
Demande de copie de chèque **TVA** 8,33 € par chèque

Effets (Lettres de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé)

Echéance avisée **GRATUIT**
Echéance non avisée 25 €

(1) Les états membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. (2) « Share » : frais partagés ; « ben » : frais à la charge du bénéficiaire ; « our » : frais à la charge de l'émetteur. (3) Vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué à HSBC France pour finaliser l'opération. (4) Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change. (5) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (6) Quand mode « our » (tous frais payés par le donneur d'ordre). S'ajoute aux frais d'émission. (7) Frais de correspondants en sus. Variables selon les pays.

Offres groupées de services

Conventions HSBC Fusion TVA



Les conventions HSBC Fusion incluent un ensemble de services et prestations nécessaires à la gestion de votre activité professionnelle. Offres également disponibles pour les professions libérales exerçant sous forme de personnes morales avec un chiffre d'affaires annuel de moins de 1,5 millions d'euros.

HSBC Fusion Start17 €/par mois

1 carte Visa Business

Les frais de tenue de compte inclus

Accès à la banque en ligne⁽¹⁾

Gratuité des opérations suivantes :

- Virements SEPA occasionnels et permanents⁽²⁾
- Opposition sur chèques et prélèvements
- Opposition sur carte bancaire en cas de perte ou de vol
- Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire
- Réfection de carte bancaire

HSBC Fusion Fast25 €/mois

1 carte Visa Business

Les frais de tenue de compte inclus

Accès à la banque en ligne⁽¹⁾

Gratuité des opérations suivantes :

- Virements SEPA occasionnels et permanents⁽²⁾
- Opposition sur chèques et prélèvements
- Opposition sur carte bancaire en cas de perte ou de vol
- Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire
- Réfection de carte bancaire

Gratuité des commissions suivantes :

- Les commissions de mouvement
- La commission d'actualisation

HSBC Fusion Smart30 €/mois

1 carte Visa Gold Business

Les frais de tenue de compte inclus

Accès à la banque en ligne⁽¹⁾

Gratuité des opérations suivantes :

- Virements SEPA occasionnels et permanents⁽²⁾
- Opposition sur chèques et prélèvements
- Opposition sur carte bancaire en cas de perte ou de vol
- Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire
- Réfection de carte bancaire

Gratuité des commissions suivantes :

- Les commissions de mouvement
- La commission d'actualisation

La souscription à une convention HSBC Fusion donne droit à des tarifs préférentiels sur des outils de gestion d'activité proposés par nos partenaires Sage et Kleos. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hsbc.fr/fusion

Pour connaître le détail des services et assurances inclus dans la carte Visa Business, rendez-vous sur hsbc.fr, rubrique «Professionnels».

Offre réservée aux entrepreneurs individuels ainsi qu'aux sociétés exerçant une profession libérale et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 millions d'euros.

(1) Accès à la banque à distance via Ma banque en ligne, Ma banque mobile ou Ma banque par téléphone. Pour les personnes morales, accès via Elys PC. Facturation des opérations effectuées sur Elys PC : voir page 6. (2) Virements permanents domestiques uniquement.

Irrégularités et incidents

Commissions d'intervention



Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (absence ou insuffisance de provision, coordonnées bancaires erronées, présentation d'un ordre de paiement irrégulier...).

Par opération (dans la limite de 80 € par mois)..... 8 €

Opérations particulières

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire.....	30 €
Frais pour un chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire.....	20 €
Frais à la suite d'une interdiction d'émettre des chèques signalée par la Banque de France.....	30 €
Frais par avis à tiers détenteur ⁽¹⁾ TVA	100 €
Frais par saisie-attribution TVA	100 €
Frais par saisie conservatoire TVA	100 €
Frais par opposition à tiers détenteur ⁽¹⁾ TVA	100 €
Frais par opposition administrative ⁽¹⁾ (dans la limite de 10 % du montant de l'opposition) TVA	max. 100 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 20 €

Incidents sur chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾ :

- pour un chèque ≤ 50 €..... 30 €
- pour un chèque > 50 €..... 50 €

Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un chèque sans provision⁽³⁾..... 13 €

Incidents sur cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour utilisation abusive..... 36 €

Incidents sur effets

Frais par effet impayé⁽²⁾..... 27 €

Incidents sur prélèvements

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽²⁾.....montant du prélèvement, max. 20 €

(1) À compter du 1^{er} janvier 2019, ces frais deviennent frais pour saisie administrative à tiers détenteurs : facturé 10% du montant dû au Trésor Public, dans la limite du plafond fixé par décret.

Nous précisons que ce décret n'est à ce jour pas encore parvenu. (2) Le montant est un forfait comprenant l'ensemble des facturations (frais d'information, commission d'intervention...).

(3) Si rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable ne seront pas perçus.

Découverts, crédits, conditions d'arrêtés et cautions

Découverts autorisés

Frais de dossier pour une mise en place ou un renouvellement.....70 €
Taux nous consulter

Crédits professionnels⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾



Le Taux Effectif Global (TEG) est indiqué sur l'offre de contrat de crédit.

Frais d'étude et de renouvellement des dossiers de crédit quelle que soit la durée..... 1 % du montant du crédit
min. 170 €

Emission d'un avenant..... 1 % du montant du crédit
min. 500 € / max. 1 000 €

Frais de dossier sur capital emprunté..... 1 % du montant du crédit
min. 250 € / max. 1 000 €

Confirmation de concours..... de 0,25 % à 1 %

Information annuelle des cautions..... min. 57 € par dossier

Demande de décompte de remboursement anticipé⁽⁴⁾.....50 €

Conditions d'arrêtés

Intérêts débiteurs

Taux débiteur appliqué..... nous consulter



- En euros : ils sont calculés en fonction du taux de base⁽³⁾. A ce taux s'ajoute une majoration qui est fonction de la nature et de la durée du crédit, de la structure financière de l'entreprise cliente et du chiffre d'affaires réalisé.
- Autres devises : ils sont calculés en fonction du taux journalier de la devise augmenté de la majoration.

Commission minimum forfaitaire d'utilisation (si les utilisations débitrices des découverts sont < 400 €, en moyenne journalière, entre deux arrêtés d'ajios débiteurs)⁽⁵⁾ 5 € par mois
ou 10 € par trim.

Commission de mouvement (calculée sur les mouvements enregistrés au débit du compte)..... à partir de 0,10 %
min. 10 € par mois

Commission sur le plus fort découvert par mois, min. 0,07 %
max. 100 % des intérêts débiteurs

Commission de dépassement..... min. 0,70 %

Commission d'immobilisation min. 2,50 %

Cautions délivrées⁽⁶⁾



Exemple : cautions fiscales.

Frais de rédaction de l'acte..... de 50 € à 115 €⁽⁷⁾

Avenant..... 50 €

Commission de risque annuelle (calculée en fonction du montant de la caution et perçue trimestriellement d'avance)..... 1,20 % à 2 %
min. 30 €

(1) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt. (2) Le taux varie en fonction du montant du prêt, de sa durée, des garanties, de la structure financière du client et du chiffre d'affaires réalisé. (3) Les taux d'intérêt sont indexés sur le taux de Base HSBC (TB) auquel s'ajoute une majoration, le TB HSBC est de 740% au 01/11/2017. Le TB est déterminé par chaque banque et sert de base pour calculer le taux conventionnel de certains crédits. (4) Hors crédits soumis aux dispositions relatives aux crédits immobiliers (articles L313-1 et suivants du Code de la consommation). (5) Hors TEG. (6) Hors commission de risque. (7) La tarification est fonction de la complexité de l'acte. Nous consulter.

Épargne et placements financiers

Conseil en Investissement et Transmission d'Ordres

Au titre de la fourniture du service de conseil en investissement non-indépendant et du service de réception et de transmission des ordres pour compte de tiers sur des OPC du groupe HSBC, la Banque se réserve la possibilité de percevoir des frais d'entrée, variables selon les OPC, dont le montant maximum est indiqué dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), le Prospectus et/ou tout autre document réglementaire y afférent qui lui est fourni préalablement à la souscription. Dans le cadre de la prestation de ces services, conformément à la réglementation applicable, la Banque percevra également une rétrocession des frais de gestion perçus par la société de gestion de l'OPC concerné et proportionnelle à l'encours placé par la Banque dans cet OPC. Cette rétrocession sera calculée sur la base de l'actif net de l'OPC concerné conformément aux conventions de placement signées par la Banque avec les sociétés de gestion des OPC distribués par cette dernière. Conformément à l'article 314-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Banque présentera aux investisseurs le détail du montant et du taux applicable préalablement à sa souscription et, périodiquement, après la fourniture du service.

Ordres de Bourse

Les présents tarifs sont affichés Hors Taxe sur les Acquisitions de Titres, au taux en vigueur à la date de parution de la brochure de 0,3% du montant des transactions (taux susceptible d'évolution)⁽¹⁾.

Sur les marchés Euronext (Paris, Amsterdam, Bruxelles)		% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou téléphone ⁽²⁾	Forfait Invest Expert	Si vous passez des ordres généralement > à 3 000 €	0,21 % 15,90 €
	Forfait Invest	Si vous passez des ordres généralement < à 3 000 €	0,53 % 7,90 €
Agence		1,40 %	17,50 €

Sur les autres marchés ⁽³⁾ (frais de brokers étrangers exclus) ⁽⁴⁾		% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou téléphone ⁽²⁾	Marchés actions sur New York (NYSE & Nasdaq), Londres, Francfort (Xetra), Madrid	0,57 %	35 €
Agence ou téléphone ⁽²⁾	Principales Bourses internationales	1,50 %	49 €

Accès illimité aux cotations temps réel

sur les marchés Euronext	GRATUIT
Opération sur titres (OST)	12,80 €
OST disponible en ligne	GRATUIT

(1) La Taxe sur les Acquisitions de Titres (TAT) est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant celle d'imposition. La liste des titres concernés est disponible sur le site de l'administration fiscale (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9789-PGP>). Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisées qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un mandat de gestion. **(2)** Via la cellule Titres de Ma banque par téléphone. **(3)** Hors éventuelle commission de change et taxes locales. **(4)** Les frais d'intermédiaire de marché (brokers) pour les principales places : New York (NYSE & Nasdaq) 0,06 % min. 26,4 USD ; Londres 0,06 % min. 18 GBP ; Francfort 0,06 % min. 18 EUR ; Zurich 0,06 % min. 42 CHF ; Madrid 0,06 % min. 30 EUR. Autres places : nous consulter.

Droits de garde TVA



Les droits de garde du compte sont prélevés semestriellement, et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre.

Droits de garde sur :

- les titres et OPC (Organismes de Placement Collectif) du Groupe HSBC **GRATUIT**
- les titres, autres valeurs et OPC hors Groupe HSBC, selon le nombre d'ordres exécutés sur les marchés Euronext sur le semestre considéré :

Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Moins de 15 ordres		15 ordres et +	GRATUIT
	Commission proportionnelle par tranche	Commission fixe par ligne		
Jusqu'à 100 000 €	0,10 %	2,09 € ⁽¹⁾	12,50 €	
Au-delà de 100 000 €	0,067 %			

Autres frais

Tenue de compte-titres **TVA** 5,83 € par sem.

Service de règlement différé (SRD) en option⁽²⁾ :

- tarif appliqué au prorata temporis (calcul au jour de portage) 0,022 %
- opération de prorogation 0,299 % min. 10 €

Paiement des coupons **TVA** :

- valeurs Euronext⁽³⁾ **GRATUIT**
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear **GRATUIT**
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger 2,5 %
- Souscription d'OPC du Groupe HSBC **TVA**⁽⁴⁾ **GRATUIT**

(1) Pour les valeurs ISIN cotées sur les marchés Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam). Pour les autres valeurs : commission fixe de 4,17 euros par ligne. **(2)** Disponible uniquement pour les valeurs éligibles au SRD et telles que publiées par Euronext Paris. Ces tarifs s'entendent en sus des frais de courtage habituels. **(3)** France, Belgique et Pays-Bas. **(4)** Le client pourra s'acquitter de frais d'entrée et de frais de sortie variables selon les OPC de droit français ou étranger dont le montant maximum est renseigné dans les documents suivants : Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et son prospectus ; documents réglementaires disponibles auprès des agences HSBC France ou sur hsbc.fr/selecteur-opc. Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti). **Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.**

Souscription d'OPC hors Groupe HSBC **TVA**⁽⁴⁾ 25 € par opération

Transfert de titres vers un autre établissement **TVA** :

- dépôt France, Belgique, Pays-Bas 4,16 € par ligne
min. 33,33 €
- dépôt étranger 41,66 € par ligne

Gestion Déléguée TVA



Déleguez la gestion de vos avoirs financiers à nos experts en investissant à travers des mandats de gestion dans le respect de vos objectifs d'investissement, votre profil de risque et votre sensibilité aux marchés financiers.

Épargne retraite et salariale

- Frais de mise en place d'un dispositif d'épargne salariale **TVA** nous consulter
- Forfait de tenue de compte PEI ou PERCO-I Elyseo **TVA** nous consulter
- A compter du 11^e épargnant **TVA** nous consulter
- Droits d'entrée et frais de gestion des FCPE nous consulter

Relevés Elysées Patrimoine TVA



Document de synthèse des avoirs et des crédits détenus.

Relevé Personnel ou Familial, frais par relevé :

- mensuel 4,17 €
- trimestriel 7,50 €
- semestriel 10,83 €
- annuel 18,33 €

Assurances

Protection des personnes

HSBC Vanoise⁽¹⁾

Assurance décès toutes causes / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) toutes causes associée aux crédits court terme..... nous consulter

Retraite

Solution Retraite Madelin⁽²⁾..... nous consulter

(1) Contrat d'assurance collective n° 004/800/367 à adhésion individuelle et facultative en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurance Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

(2) La Retraite Madelin est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative, en euros et à capital variable souscrit par le Cercle des Epargnants, Fédération de l'Epargne, de la Retraite et de la Prévoyance (association sans but lucratif régie par la Loi du 1er juillet 1901 n° 115 731P), auprès de Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances, par l'intermédiaire de HSBC France. Dans la limite des dispositions contractuelles.



Autres opérations internationales

Change



Une commission de change, calculée par tranche, s'applique aux opérations nécessitant l'achat ou la vente de devises (hors virement non SEPA).

Commission de change

Jusqu'à 75 000 €	0,055 %
De 75 001 € à 150 000 €	0,025 %
Au-delà de 150 000 €	0,0125 % min. 18 €

Chèques et Effets⁽¹⁾

Opérations d'encaissement

Commission d'encaissement	0,10 % de la transaction min. 18 € / max. 105 €
Frais de port ⁽²⁾	25 €
Opérations d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation, d'impayé	31 € par opération

Opérations de paiement

Commission de règlement	0,15 % de la transaction min. 35 €
Frais de transmission	5 €
Opérations d'acceptation, d'attente, d'avis de sort, de prorogation, d'impayé	31 € par opération

Emission d'un chèque de banque en devises

Commission de traitement	16 €
Frais de transmission	18 €

Ouverture de compte

Accompagnement à l'ouverture d'un compte au Royaume-Uni ⁽³⁾ et mise à disposition des moyens de paiement ⁽⁴⁾	140 €
---	-------

(1) Les chèques et les effets tirés sur l'étranger peuvent être soumis à des frais supplémentaires (frais de correspondants, de change). (2) En cas de remise de chèque en crédit après encaissement. Si le crédit en compte est sauf bonne fin, exonération des frais de port. (3) Nous vous rappelons que, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, sous certaines conditions, la fraction de la valeur représentative d'actifs immobiliers de parts ou actions de sociétés ou organismes détenus sur ces comptes doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables. En cas de non respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations déclaratives et fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un conseil indépendant.

(4) Sous réserve de l'acceptation par l'agence HSBC concernée et selon les réglementations locales en vigueur.

Produits n'étant plus commercialisés

Conventions

Cotisation mensuelle

HSBC Professionnels **TVA** avec :

- carte Visa Gold Business..... 23 €

- carte Visa Business..... 17 €

HSBC Passeport :

- détention unitaire 18,50 €

- en option avec une convention..... 13,85 €

HSBC Contrat Pro **TVA**

- carte Visa Gold Business..... 42,50 €

- carte Visa Business..... 37,50 €

Cotisation trimestrielle

Convention Elysées Professionnels Indépendants **TVA**..... 29 €

Autres prestations

HSBC Assurance santé⁽¹⁾..... nous consulter

Elysées Prévoyance⁽²⁾..... nous consulter

Elysées Retraite Indépendants⁽³⁾..... nous consulter

Volassur Pro⁽⁴⁾ - assurance perte/vol des moyens de paiement :

- 1^{er} assuré..... 60 € par an

- 2^e assuré 35 € par an

Atoll Prévoyance⁽⁵⁾..... nous consulter

Assurance Frais généraux⁽⁶⁾..... nous consulter

(1) Contrat d'assurance collective souscrit par l'Association APRINSS auprès de Swisslife Prévoyance et Santé, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

(2) Contrat d'assurance collective souscrit par l'Association APRINSS auprès de Swisslife Prévoyance et Patrimoine et Swisslife Prévoyance et Santé, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (3) Contrat d'assurance collective sur la vie en euros et à capital variable souscrit par l'association APRINSS auprès de HSBC Assurance Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (4) Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France auprès d'AIG Europe Limited pour l'assurance perte/vol des moyens de paiement, et auprès de Juridica pour l'assurance de Protection juridique, entreprise régie par le Code des Assurances et auprès d'Affinion International Limited pour l'assistance. Dans la limite des dispositions contractuelles. (5) Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par le Groupement de Prévoyance Maladie Accident (association sans but lucratif régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 n° 115 731P) auprès de Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances, par l'intermédiaire de HSBC France. Dans la limite des dispositions contractuelles. (6) Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par HSBC France auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles.

Dates de valeur



La date de valeur applicable aux principales opérations de débit et de crédit en compte est la date à laquelle la somme est prise en considération dans le calcul des intérêts débiteurs.

Opérations domestiques

	Date de valeur
Versement d'espèces	Jour de l'opération
Retrait d'espèces	Jour de l'opération
Remise de chèque	J+ 1 jour ouvré ⁽¹⁾⁽²⁾
Paiement de chèque	J - 1 jour ouvré ⁽¹⁾⁽²⁾
Virement (y compris SEPA)	
• Reçu	Jour de réception des fonds par la banque
• Emis	Jour de débit en compte
Paiement de prélèvement	Jour de débit en compte
Remise d'effet LCR/BOR	
• Encaissement à échéance ou « <i>escompte valeur</i> »	4 jours calendaires après l'échéance ⁽³⁾
• <i>Escompte</i>	1 jour calendaire après la date de traitement de la remise
Paiement d'effet domicilié	1 jour calendaire avant la date de règlement

Opérations de change

	Date de valeur
Au comptant	
• <i>Au débit d'un compte en euros ou en devises</i>	1 jour ouvré avant l'opération
• <i>Au crédit d'un compte en euros ou en devises</i>	2 jours ouvrés après l'opération
A terme	Nous consulter

Opérations internationales

	Date de valeur
Virement émis (toutes devises)	
Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger ⁽⁴⁾ (tirés sur des comptes en devises)	1 jour ouvré ⁽²⁾ avant la date de débit en compte
Règlement d'effets émis en faveur de l'étranger ⁽⁴⁾ (tirés ou domiciliés sur des comptes euros ou en devises)	1 jour ouvré avant l'opération
Virement reçu (toutes devises)	
Encaissement de chèque, d'effet libre payables à l'étranger ⁽⁴⁾	1 jour ouvré ⁽²⁾ après la date de réception des fonds par la banque

(1) J est la date de comptabilisation, soit J pour les chèques remis à J avant 12h, soit J+1 ouvré pour les chèques remis à J après 12h. (2) Un jour ouvré est un jour où la banque exécute des opérations de paiement. (3) Pour une remise effectuée au minimum 12 jours calendaires avant l'échéance. Si la remise est effectuée moins de 12 jours calendaires avant l'échéance, alors la date de valeur correspond à J (date de la remise) + 12 jours calendaires. (4) Toute opération avec change nécessite deux jours ouvrés supplémentaires.

Résolution d'un litige

La qualité de nos services

HSBC France est attaché à la qualité de ses services, qui fonde sa réputation dans l'univers bancaire.

Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui lui sont attachés. Ayez alors le réflexe de contacter votre Conseiller : celui-ci est le plus à même de répondre à vos questions pour vous apporter satisfaction.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, contactez notre Direction Relations Clients, qui prendra en charge vos questions et vous apportera une réponse rapide, en étudiant avec votre Conseiller la solution la mieux adaptée.

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en cas de différend relatif à des produits ou services relevant de son champ de compétence (services d'investissement, instruments financiers, etc.) :

- par courrier :
Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
- ou par Internet :
www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

Nous contacter

- Écrivez-nous : Direction Relations Clients
103, avenue des Champs-Élysées - 75419 Paris Cedex 08
- Appelez-nous au  **0 800 215 915** Service à appel gratuits (1)(2)
- Connectez-vous sur **hsbc.fr**, rubrique « **Contactez-nous** » en choisissant « Réclamation » comme « Motif du contact ».

(1) Article L113-5 du Code de la consommation (le numéro de téléphone destiné à recueillir l'appel d'un consommateur en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu avec un professionnel ou 22 le traitement d'une réclamation ne peut pas être surtaxé). **(2)** Composez le 0800 215 915 depuis l'étranger (coût variable selon opérateur).

Pour en savoir plus ?

Contactez **votre Conseiller Professionnel**

Appelez Ma banque par téléphone au **0 811 70 70 70** 

Du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 17h30.

Pour les jours fériés, les horaires d'ouverture sont de 9h30 à 17h30. Sauf exception, les jours fériés qui tombent en semaine (lundi à samedi) sont travaillés, mis à part le 1^{er} mai et le 25 décembre.

Connectez-vous sur **www.hsbc.fr/fusion**

Une question sur l'un de nos produits ou services ?

 **HSBC France** |  **@HSBC_FR**

 **HSBC** |  **HSBC France**

Publié par HSBC France
09/2018

HSBC France

Société Anonyme au capital de 366 584 940 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris
Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS
(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - <https://www.orias.fr>)
sous le n° 07 005 894.

HSBC Assurances Vie (France)

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances

Réf. : 18.000.75 - Crédit photo : Getty Images